

Les conseillers diplomatiques en région et l'Amérique latine

OPALC Working Paper n°2, février 2019

Carvalho Andrea
Bento de Oliveira Neves Antonio
Subiranas Juan

Introduction

« S'il ne peut y avoir à l'évidence qu'une seule diplomatie française, il existe de nombreux acteurs pour la mettre en valeur et en pratique. Cette diversité est une force, notamment la richesse d'action des collectivités. C'est ce que j'ai appelé "la diplomatie démultipliée".

Cette phrase, issue du discours de Laurent Fabius (alors Ministre des Affaires étrangères) devant la Commission Nationale de la Coopération Décentralisée prononcé le 29 janvier 2013, marque sa volonté d'inclure les collectivités territoriales à l'exercice de la diplomatie. Lorsque l'on parle de relations internationales on entend « l'ensemble des relations qui se déroulent au-delà de l'espace contrôlé par les Etats pris individuellement, quel que soit l'acteur – étatique ou non – concerné par ces relations, et quelle que soit la nature – politique ou autre – de ces relations »¹. Dans cette définition, Dario Battistella, professeur des Universités spécialiste des relations internationales, introduit l'idée suivante : les relations internationales peuvent relever de n'importe quel acteur et peuvent prendre plusieurs formes.

Souvent peu étudiés, les acteurs subétatiques (le préfixe latin 'sub' signifiant sous, on entend par subétatique les entités subordonnées à l'Etat) ont un rôle important dans la politique extérieure conduite par un Etat. L'approche statocentriste de l'étude des politiques étrangères, considérant que l'Etat central en est le seul acteur légitime, vient reléguer en arrière-plan l'action extérieure des acteurs subétatiques². Pourtant, ces acteurs ont aujourd'hui un rôle actif dans l'action extérieure. Avec la loi du 16 janvier 2015, c'est le paysage administratif français qui est transformé. Cette loi amène en effet une nouvelle carte des régions, certaines régions ayant fusionné pour former de grands ensembles moins nombreux. Dans ce contexte de changement au sein des collectivités territoriales (certaines régions perdant leur ancien statut pour se subordonner à un nouvel ensemble), Laurent Fabius vient mettre en place fin 2015 un nouvel outil de cette "diplomatie démultipliée" : les conseillers diplomatiques en région. Si par cette expression L. Fabius entend une forme de diplomatie caractérisée par la multiplicité des acteurs reconnus de la vie publique qui participent à sa mise en œuvre³, les conseillers diplomatiques en sont un mécanisme à part entière. En effet, ces derniers, entrés en poste entre mai et octobre 2016, doivent, d'après la Convention entre le Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères (MEAE) et le Ministère de l'Intérieur, « assurer les liens avec les territoires en apportant l'information et le soutien du réseau à l'étranger » et « traiter de

¹ Battistella, Dario. *Théories des relations internationales*. Presses de Sciences Po (P.F.N.S.P.), 2015

² Paquin, Stéphane. « Les actions extérieures des entités subétatiques : quelle signification pour la politique comparée et les relations internationales ? », *Revue internationale de politique comparée*, vol. 12, no. 2, 2005, pp. 129-142.

³ Définition issue de Wiktionary (https://fr.wiktionary.org/wiki/diplomatie_d%C3%A9multipli%C3%A9e)

l'ensemble des enjeux intéressant les deux ministères: du développement international des territoires notamment économique et de la coopération décentralisée et transfrontalière, à la circulation des personnes et à la lutte contre l'immigration irrégulière ». Les conseillers sont donc des outils de l'action extérieure des collectivités territoriales et notamment des projets de coopération décentralisée, c'est-à-dire de lien entre deux collectivités territoriales (une française et une à l'étranger).

La création du poste de conseiller diplomatique en région intervient dans le contexte de la nouvelle réforme territoriale de 2015. Cette réforme, inédite, comprend trois principaux volets. On y trouve notamment la loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) introduisant et précisant des compétences spécifiques aux régions.

Le premier volet relève de la création des métropoles. Le 1er janvier 2015, les métropoles de Toulouse, Bordeaux, Nantes, Brest, Rennes, Lille, Strasbourg, Grenoble, Rouen et Montpellier ont été créées. Ces nouvelles entités auront plus de pouvoirs puisqu'elles interviendront dans la promotion internationale du territoire, la voirie départementale, et les transports scolaire.

Le second volet de la réforme territoriale de 2015, visait à réduire le nombre de régions du nombre de 22 à 13. La Corse a un statut particulier. La complexité de cette démarche repose sur le fait que sept des 12 régions sont le résultat du fusionnement de deux ou trois régions qui existaient précédemment, à l'image de la Nouvelle-Aquitaine, composée des anciennes régions de Poitou-Charentes, du Limousin et de l'Aquitaine. C'est pourquoi, l'article 2 de la loi du 16 janvier 2015, prévoit, dans ce cas précis la désignation d'un chef lieu et l'appellation de la région, après avis du conseil régional. Par conséquent, la loi du 16 janvier 2015 intervient dans la délimitation des régions mais aussi dans les élections régionales et départementales. Le calendrier électoral s'en voit bouleversé.

Le troisième volet quant à lui, est un projet de loi qui porte sur la nouvelle organisation territoriale de la République. Il intervient à l'issue des volets précédents. Ainsi, préconçu dans un souci d'efficacité de décentralisation et de déconcentration, permettant d'octroyer aux collectivités plus de pouvoirs, notamment relatifs au soutien économique apporté aux entreprises, et à l'aménagement du territoire. En parallèle, émane de ce projet une volonté étatique de coordination plus efficiente entre la figure étatique et les régions. Pour résumer, l'existence de ce troisième volet, si on utilise un vocabulaire économique, on pourrait parler de rationalisation et de maximisation de l'utilité.

Ainsi la mise en place de la réforme territoriale permet de poursuivre une quête de décentralisation et de déconcentration. Il ne faut cependant pas parler d'une perte de poids de l'Etat en région, on parlera plutôt d'une meilleure collaboration entre Etat central et collectivités. Par ailleurs, la réforme des régions s'est inscrite dans une politique de l'ancien président François Hollande, dans une volonté de renforcer une autonomie sur plusieurs aspects octroyée aux régions. Le caractère pluriel de cette autonomie, inclut de pour la première fois l'aspect international, avec la création des postes de conseillers diplomatique en régions.

Si la littérature portant sur l'action extérieure des collectivités territoriales (AECT) en France est très riche et variée, le poste de conseillers en région est très récent et n'a pas encore été étudié. Il s'agit peut-être d'un sujet duquel il est difficile de prendre du recul et d'en apprécier le bilan, les réussites et points négatifs. Nous nous sommes cependant attachés à étudier l'histoire de l'AECT en France (grâce aux ouvrages existant à ce sujet), et nous avons utilisé des textes législatifs et des entretiens avec notamment des conseillers diplomatiques en région (en poste ou l'ayant été). Il s'agira donc d'une réflexion basée plutôt sur la perception et les avis des conseillers quant à leur propre rôle.

Au premier abord, ce thème soulève quelques questionnements et préjugés. Quel est l'intérêt d'affecter un conseiller à toutes les régions, là où certaines régions, plus petites, moins densément peuplées et moins dynamiques au niveau économique, ne paraissent pas avoir un grand poids au sein du pays ? Paris, centre des décisions et des institutions, étant plutôt bien connectée aux régions françaises, quel est l'intérêt d'une présence quotidienne d'un conseiller dans chaque région ? Quelle place pour l'Amérique latine aujourd'hui, dans la diplomatie menée par les collectivités territoriales ?

Il paraît donc nécessaire de s'interroger sur la pertinence et l'efficacité d'un tel outil.

C'est pourquoi on peut se poser la question suivante : Dans quelle mesure la fonction de conseiller diplomatique en région est-elle un outil pertinent pour appuyer l'action extérieure des collectivités territoriales françaises ?

Les conseillers diplomatiques en région, un dispositif s'insérant dans l'histoire de l'action extérieure des collectivités territoriales

L'action extérieure des collectivités territoriales (ou AECT) n'est pas un mécanisme récent. En effet, dès la fin de la Seconde Guerre Mondiale se développent des jumelages (associations) entre villes françaises et allemandes dans un souci commun de maintien de la paix et de réconciliation entre les deux pays. Tout au long du XX^{ème} siècle, des lois viendront encadrer peu à peu le développement de ces jumelages non seulement entre villes mais ensuite entre collectivités territoriales. La notion d'action extérieure des collectivités territoriales apparaît pour la première fois sous le mandat de François Mitterrand en 1983 dans une circulaire visant à créer un délégué à l'action extérieure des collectivités au sein du ministère des affaires étrangères (alors ministère des Relations extérieures). C'est un poste qui existe toujours aujourd'hui, au sein d'un bureau composé de spécialistes par zones géographiques et par thèmes (éducation, développement durable ou encore francophonie par exemple). C'est en 1992 qu'une loi vient autoriser les collectivités territoriales françaises à mettre en place des conventions avec des collectivités étrangères avec pour seule condition le respect des engagements internationaux de la France. Cette définition sera précisée en 2007 par la Loi Thiollière avec la mention suivante apparaît dans le Code général des collectivités territoriales : "Les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent, dans le respect des engagements internationaux de la France, conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement. Ces conventions précisent l'objet des actions de coopération ou d'aide au développement."

Les enjeux territoriaux et l'action extérieure des collectivités semblent (notamment grâce à la loi NOTRe, marquant la simplification des relations entre régions et Etat), gagner en visibilité et en importance. Si nous reprenons l'expression de Laurent Fabius, citée précédemment de "démocratie démultipliée", on peut voir en filigrane l'idée selon laquelle les collectivités, souveraines, peuvent avoir une influence hors de leur territoire, tout en promouvant et suivant les aspirations et objectifs du Ministère des affaires étrangères. Ce contexte se rapproche de celui de paradiplomatie. Développé par Panayotis Soldatos, professeur de science politique à l'Université de Montréal, le concept de paradiplomatie peut être défini comme l'ensemble des "activités internationales des entités subétatiques"⁴. Stéphane Paquin, professeur à l'École nationale d'administration publique du Canada, étaye cette définition avec des exemples particulièrement parlants. La paradiplomatie serait en effet, "la ville de San Francisco [qui] sanctionne un pays étranger qui ne respecte pas les droits de l'Homme ; le gouvernement du Québec [qui] inaugure une saison culturelle à Paris". Ainsi, on pourrait voir les initiatives des régions françaises comme une forme de paradiplomatie. Cela prendrait forme surtout par l'action transfrontalière entre région française et région européenne et par le développement transrégional, mais aussi entre régions ou Etats fédérés et centre financiers, culturels ou encore industriels⁵.

Cependant, il convient de nuancer ce propos. Pour certains chercheurs, comme Brian Hocking notamment, il faut considérer la diplomatie d'un Etat dans son ensemble en y incluant l'action des autres acteurs. Il ne faut pas les fragmenter et les considérer séparément puisqu'il faut prendre en compte la relation existante entre l'Etat central et les acteurs subétatiques. En effet, ces derniers restent dépendants du

⁴ "Paradiplomatie et relations internationales, Théorie des stratégies internationales des régions face à la mondialisation", Stéphane Paquin, dans Régionalisme et Fédéralisme

⁵ *L'Etat régional et les pratiques diplomatiques décentralisées : l'action extérieure des collectivités territoriales françaises*, Benoît Prévoist (Mémoire de Master en science politique mention relations internationales) p.52

Ministère des Affaires Étrangères pour la mise en place d'une quelconque forme d'action extérieure, en atteste l'existence au sein de celui-ci, d'un bureau dédié à l'AECT. Il existe par ailleurs des contraintes constitutionnelles, puisque c'est l'Etat français qui reste responsable de la diplomatie via le Président de la République (article 14 de la Constitution) et car, comme indiqué précédemment, les collectivités territoriales ne doivent pas outrepasser les accords et engagements internationaux pris par la France. On peut prendre l'exemple de Taïwan, où, la France ne reconnaissant qu'une "Chine unique" (Taïwan étant donc compris dans cette expression), les collectivités ne peuvent donc pas mener d'action de coopération avec l'île. Il existe un mécanisme de justice lorsqu'une collectivité entretient des relations avec un territoire non-reconnu par l'Etat français. Le principe même de l'existence des conseillers diplomatiques, qui bien que venant accompagner et soutenir l'AECT, montre bien le lien fort entre régions et Etat. Ceux-ci, nommés par le Ministère des Affaires Etrangères et de l'Europe, se rendent au MEAE tous les 2 mois pour rendre compte de leurs activités. Les collectivités doivent par ailleurs transmettre à la Commission Nationale de la Coopération Décentralisée, les informations portant sur leurs actions extérieures ce qui atteste bien que dans la pratique, les collectivités restent dépendantes de l'Etat dans l'exercice de la diplomatie. En ce sens, comme l'indique François Gautier, qui a été conseiller diplomatique auprès du préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, les collectivités territoriales ont "un rôle complémentaire qui s'exerce dans ce cadre limité". On peut donc voir les conseillers, à la fois comme un moyen de continuer cet investissement dans l'AECT mais aussi comme un moyen d'encadrer, de structurer la politique extérieure des collectivités, en renforçant et en clarifiant le lien avec le Ministère des Affaires Etrangères et de l'Europe.

Un poste encadré juridiquement

La fonction de conseillers diplomatiques auprès des Préfets de région, qui existe depuis seulement deux ans, a fait l'objet d'une convention entre le ministère des Affaires Etrangères et de l'Europe et celui de l'Intérieur, prévue en août 2015, dans un accord de coopération entre les deux ministères signés par les deux ministres, Bernard Cazeneuve (intérieur) et Laurent Fabius (affaires étrangères). Cet accord a été établi dans le cadre d'une volonté de rapprocher les deux ministères suite aux attentats de janvier 2015 dans l'optique de combattre le terrorisme et de rechercher des solutions face à la crise dite "des migrants" en Méditerranée. Cela fait partie de nombreuses mesures restructurant et mettant en place des programmes dans les ministères de la Défense, de la Justice et de l'Intérieur qui est visible très rapidement suite aux premiers attentats et réactions du gouvernement de Manuel Valls. En effet, ce dernier propose dès le 21 janvier 2015, des mesures exceptionnelles pour lutter contre le terrorisme en Conseil de ministres. Huit décisions sont prises parmi lesquelles sont mobilisés les militaires ainsi que la justice et notamment la coopération internationale. L'accord de coopération parut quelques mois plus tard par Fabius et Cazeneuve viendrait également en complémentarité avec les politiques de valorisation du territoire en matière de dématérialisation des procédures administratives à travers une mise en commun des agents de sécurité intérieure et des contacts avec les instances nationales d'administration de politiques publiques. Dans ce cadre, sont décrits les principaux objectifs et fonctions des conseillers diplomatiques auprès des Préfets de Région, s'agissant d'un diplomate au service de la région et de sa vocation avec l'étranger. Ce poste serait avant tout un lien physique entre les ministères des affaires étrangères et celui de l'intérieur représentés à l'échelle régionale, qui défendrait les intérêts communs de l'un et de l'autre notamment le développement économique des territoires internationaux et la coopération décentralisée et transfrontalière quant à la circulation des individus et les situations irrégulières.

Les fonctions du poste ont été davantage développées lors des propositions élaborées pour un nouveau partenariat entre le Ministère des Affaires Étrangères et de Développement International et les collectivités territoriales. Dans ce rapport qui regroupe 21 propositions de la part du ministère, le ministre alors en charge, Laurent Fabius, adresse une lettre aux présidents de conseils régionaux. C'est à travers celle-ci qu'il annonce une décision prise avec le ministre de l'intérieur de « nommer progressivement

auprès de chaque Préfet de région un conseiller diplomatique en charge du lien avec nos territoires »⁶. Ces conseillers étant nommés par le ministère, ont pour but commun de rapprocher les régions au travail élaboré par le ministère ainsi que d'en faire part de nouvelles propositions que les missions de chacun pourront « varier d'une région à une autre en fonction des priorités locales ». Le ministre rappelle alors les principaux enjeux du développement, de l'économie et du tourisme dans l'optique de la diplomatie décentralisée. Depuis la mise en place des conseillers, aucun compte-rendu n'a été élaboré ni par la Commission nationale de coopération décentralisée (CNCD) ni par le propre ministère sachant que 10 sur 13 conseillers ont été remplacés en été 2018, leur mandat étant d'environ 2 ans.

La région, un échelon pertinent ?

L'intérêt de la création de ce poste repose, sur une volonté de rapprocher la diplomatie des territoires de celle du Quai d'Orsay car lorsqu'on représente la France à l'étranger on représente chacune des régions qui la composent. La liaison entre la région et le quai d'Orsay permet alors de rendre compte des intérêts nationaux qui eux mêmes englobent et prennent en compte les intérêts des collectivités territoriales et des différents acteurs en leur sein, afin de garder une certaine unité diplomatique. D'après les conseillers interrogés, la région serait un échelon pertinent pour développer une diplomatie des territoires. En effet, pour François Gautier (ancien conseiller diplomatique auprès du préfet de la région Nouvelle-Aquitaine), la décentralisation est une « réalité forte en France avec de nouvelles compétences dans les régions et une ambition internationale ». La mise en place du poste de conseiller serait donc dans la continuité de la réforme des régions, pour donner à celles-ci une plus grande autonomie. L'ancien conseiller ajoute que « le Ministère des Affaires Etrangères et de l'Europe (MEAE) doit en tenir compte et adapter ses structures pour avoir un échelon territorial [...] cet échelon, proche du terrain, permet une intermédiation avec l'ensemble des acteurs de l'attractivité internationale du pays ». Cet élément, de proximité avec les territoires revient souvent chez les conseillers. En effet, les conseillers que nous avons pu interroger ont tous jugé l'échelon régional comme étant cohérent dans la mise en place de ce poste. Ils ont avancé différents arguments.

Pour J.-M. Laforêt, conseiller diplomatique auprès du préfet de la région Occitanie, il s'agit tout d'abord d'apporter des connaissances auprès d'acteurs dont la diplomatie n'est pas la spécialité. Pour reprendre ses mots, il indique que « l'actualité internationale n'est pas une priorité [pour les acteurs au sein de la région] et ils n'en ont pas une connaissance précise donc cela permet d'avoir une expertise directe et un lien avec le ministère ». L'importance de l'expertise revient chez plusieurs conseillers. Cela paraît en effet logique que dans un souci d'efficacité, les acteurs voulant réaliser quelque chose à l'étranger nécessitent un accompagnement ou des conseils précis. Bruno Bisson, conseiller diplomatique en Normandie expliquait cet élément en expliquant qu'il peut donner des conseils sur la manière de communiquer avec des acteurs étrangers, notamment ici dans le cadre de la coopération avec le Royaume-Uni. Les deux pays se situent des deux côtés de la Manche, ils sont amenés à avoir des relations diplomatiques via les régions et le conseiller apporte ici des conseils précieux. Elisabeth Barsacq, conseillère au sein de la région Auvergne-Rhône-Alpes, indique que le poste de conseiller permet aussi de mieux faire le lien avec le Ministère, et de proposer aux acteurs des régions, une aide dont ils n'avaient peut être pas connaissance : « les administrations françaises ne savent pas toujours ce que fait le Ministère des affaires étrangères et comment il peut leur être utile ». Si la création de ce poste semble pertinente dans la mesure où elle permet de mieux faire circuler l'information dans le cadre de la diplomatie, il s'agit aussi d'un outil rationnel.

En effet, Christophe Katsahian, délégué adjoint au sein de la Délégation pour l'Action Extérieure des Collectivités Territoriales (DAECT) du Ministère des Affaires Etrangère admet qu'il s'agit aussi d'une

⁶ Lettre du ministre des Affaires Etrangères aux présidents de conseils régionaux sur les conseillers diplomatiques auprès des Préfets de régions, 11 février 2016, Paris

volonté de rationalisation. Il paraît effectivement logique et cohérent que les collectivités territoriales représentent leurs propres intérêts et en ce sens elles “contribuent à rendre la politique étrangère de l’Etat plus performante”. Par ailleurs, les collectivités territoriales assurent le coût de leur propre représentation, elles sont autonomes financièrement dans la gestion de leur action extérieure, ce qui permet de rationaliser l’utilisation du budget du MEAE. Il ne s’agit ainsi pas d’une concurrence entre Etat central et acteurs subétatiques. Au contraire, pour C. Katsahian les collectivités territoriales sont “au service de la politique d’influence de la France”. En assurant leur représentation, rendue plus performante par les conseillers diplomatiques en région, elles rendent compte de la diversité et pluralité de l’attractivité des territoires français. Si les intérêts de l’échelle régionale varient en fonction des régions, c’est aussi de par la diversité des enjeux propres à chaque collectivité. Ainsi, le poste de conseiller à la Réunion, créé avant les conseillers en métropole est très stratégique de par les enjeux liés à l’Océan Indien en termes de commerce ou de sécurité. Les régions frontalières occupent elles aussi une place prépondérante que ce soit en Europe avec la lutte contre l’immigration clandestine aux frontières par exemple (notamment en région Sud avec l’Italie) ou en Amérique latine, la frontière entre le Brésil et la Guyane étant elle aussi stratégique. Il y a enfin une contrainte technique : le choix de cet échelon résulte aussi de l’impossibilité de nommer des conseillers diplomatiques à des échelons plus réduits. Ainsi, il n’aurait pas été réalisable de placer un conseiller auprès des 101 départements français en métropole et en outre-mer. C’est pourquoi le conseiller, comme nous allons le voir, ne se contente pas de travailler en partenariat avec le préfet auquel il est rattaché, mais s’adresse bien à tous les acteurs présents au sein de la région allant du département, aux communes et métropoles, comme aux universités, entreprises ou associations.

Après 2 années d’exercice, une rétrospective sur les missions et activités des conseillers diplomatiques en région

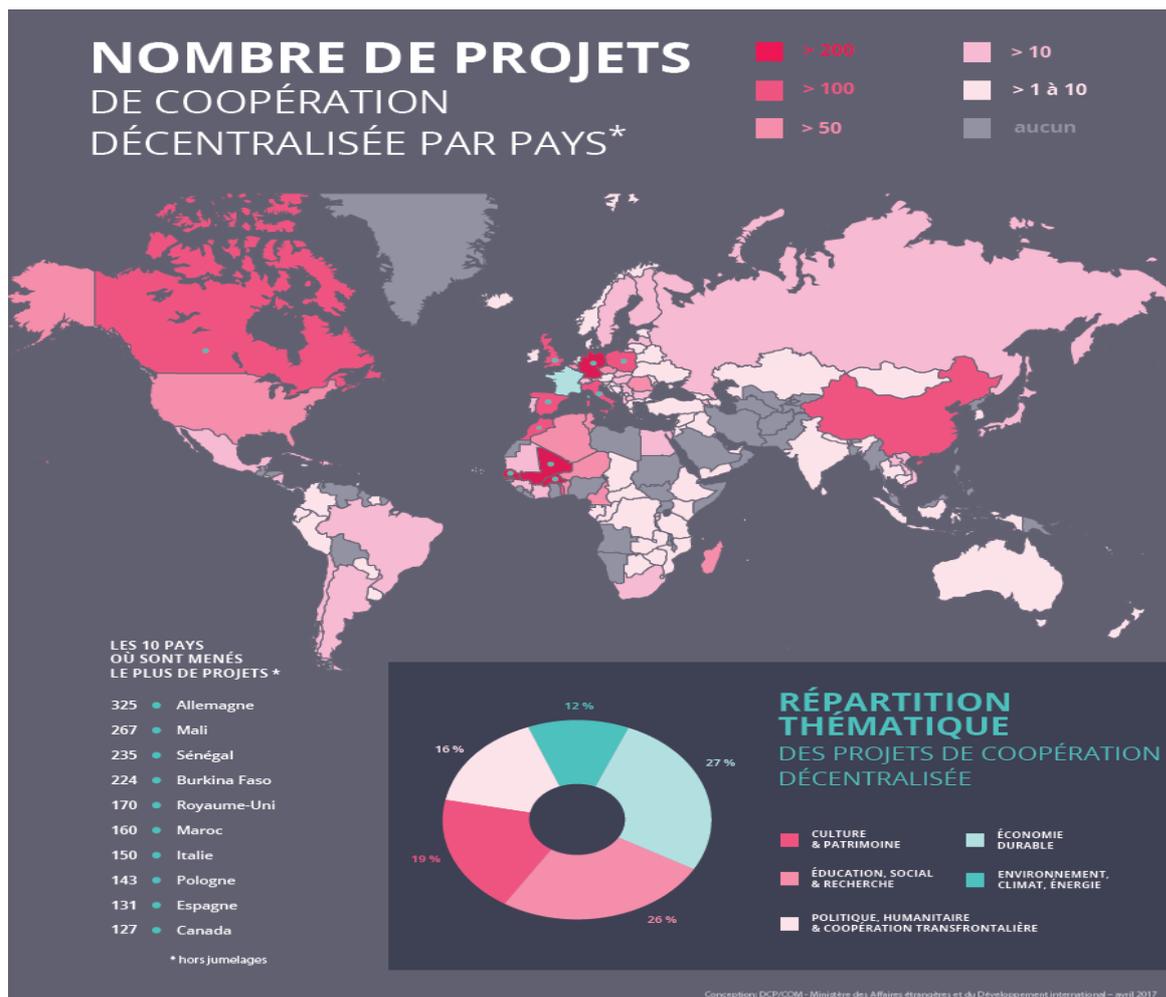
Les conseillers diplomatiques, un dispositif mis en place depuis seulement deux ans et demi (2016), sont présents dans la plupart des régions métropolitaines (sauf Ile-de-France et Corse) ainsi qu’à la Réunion et en Guyane. Ils ont pour première mission de rapprocher le Ministère des Affaires étrangères aux politiques extérieures régionales qui, suite aux réformes récentes, deviennent de plus en plus importantes et accompagnent le souhait de rendre les régions françaises « de taille européenne » (Elisabeth Barsacq, conseillère diplomatique en Auvergne-Rhône-Alpes, le 16 novembre 2018) pour augmenter leur rayonnement et attractivité. Ils sont en quelque sorte un vecteur entre les deux, « des facilitateurs » (Bruno Bisson, conseiller diplomatique en Normandie, le 31 octobre 2018). Il y a, à partir de leur mise en place, un lien direct entre les principaux acteurs du territoire, le réseau diplomatique et consulaire et le ministère ce qui permet un dialogue plus direct et efficace. Leur travail est souvent de type administratif et souvent varié comme la facilitation des obtentions de visas pour des personnes allant dans la région mais pouvant aussi prendre la forme de projets plus concrets avec des localités étrangères. Il s’agit de « l’huile dans les rouages » (1) entre l’administration locale et les ministères concernés. Cela serait sans doute la principale efficacité de cet outil. Ils sont présents à l’échelle régionale pour précisément soutenir l’importance de la diplomatie au sein des acteurs locaux, hors les enjeux politiques. « Nous ne faisons pas de la politique » souligne Bisson, la mission des conseillers serait d’apporter des compléments d’informations relatif aux situations des pays qui intéressent la politique étrangère de chaque région. Pour la plupart des acteurs régionaux, ce poste ne serait pas encore ancré dans les vrais enjeux locaux et n’a pas fini de montrer son utilité en commençant par l’ensemble des administrations françaises puis les entreprises, ONG, associations, etc. C’est un processus que le conseiller considère indispensable et qui prend du temps avant d’être réellement efficace : « Les conseillers sont aussi utiles pour expliquer ce qu’est un diplomate, à quoi sert la diplomatie et que finalement aujourd’hui contrairement aux idées reçues, les diplomates ne passent pas leur temps dans les cocktails et qu’on s’intéresse à du concret, notamment le soutien de nos entreprises, à l’action pour promouvoir la France, ses idées, sa culture ». Leur mission serait de faire connaître la situation extérieure aux acteurs locaux mais aussi de valoriser ces derniers afin qu’ils puissent

se développer à l'international. Ce poste serait alors, d'après l'expérience de la plupart des Conseillers (J.-M. Laforêt, conseiller diplomatique en Occitanie, le 14 novembre 2018), d'abord utile pour le préfet de région et les préfets de départements pour qui l'actualité internationale n'est pas une priorité et dont la connaissance est une clef de voûte entre le ministère et eux-mêmes. Cependant, le conseiller ne travaille pas uniquement pour les services régionaux et de l'État mais avec toutes les échelles et acteurs au sein de sa région, il soutient la diplomatie économique et de promotion des entreprises nationales et s'intéresse aux domaines de l'enseignement supérieur, l'éducation et la recherche, la mobilité des jeunes et la promotion du tourisme. Il n'existe pas de contrat entre les conseillers de région et chaque acteur au sein de la même et c'est leur mission d'établir des relations, de se faire connaître afin que les interlocuteurs puissent décider s'ils les sollicitent ou pas. A l'étranger, l'ensemble de ces diplomates ont pour mission de contribuer aux actions de développement international et de promouvoir l'attractivité du territoire national.

Ces dispositifs ont néanmoins une marge d'action assez limitée premièrement par le fait de ne pas avoir d'initiative propre. En effet, le fait que le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères ait demandé l'autorisation de mettre un diplomate auprès de chaque préfet de région, ne leur donne aucun pouvoir ou matière de décision. Les conseillers ne peuvent soutenir les différents acteurs locaux que lorsque ces derniers s'adressent à eux, sans quoi ils ne participent pas à une prise de décision. Ils exercent ainsi une fonction de conseil facultative. Ils n'ont pas le mot à dire sur les politiques étrangères menées par chaque collectivité et encore moins d'influence sur le choix d'outils ou de zones géographiques vers lesquelles peut se tourner chaque collectivité. Dans le cas de la politique étrangère en Normandie par exemple, une stratégie à l'international a été établie par le Conseil régional fin 2016. Il s'agit « d'une feuille de route, d'un cadre » tracés par le conseil et connu par les membres des collectivités au sein de ce territoire. Bruno Bisson ajoute encore que « [qu'il n'a] rien à voir là-dedans » et que la région peut le solliciter ou pas en situation de nécessité : « Si après la région a besoin de soutien elle m'interroge, sinon elle se débrouille ». Cependant, cela n'est pas une tendance globale puisque, dépendant de la taille de la région, de ses villes et du rayonnement qu'elles exercent à l'étranger, les conseillers peuvent exercer un rôle très actif dans l'organisation d'évènements et de travail de représentation. Chaque région trace ses propres objectifs quant à sa politique étrangère et les conseillers présents dans les régions frontalières ont, a priori, une vocation frontalière et les conseillers y consacrent plus d'efforts ce qui est le cas par exemple des régions Occitanie (avec l'Espagne et Andorre) et Auvergne-Rhône-Alpes (Suisse et Italie). Dans ces régions, les conseillers mènent un travail plus régulier avec les consulats des pays frontaliers, et sont un vecteur de dialogue entre les départements frontaliers qui en font une priorité.

L'Amérique latine, un continent attractif pour les conseillers ?

Nous nous sommes intéressé au développement d'actions extérieures des régions vis à vis de l'Amérique latine. A première vue, il semblerait que ce soit un continent très peu sollicité dans l'action extérieure des collectivités territoriales françaises.



Source: Site du MEAE et de la Commission Nationale pour la Coopération Décentralisée

Comme en atteste l'infographie ci-dessus, qui bien que ne représentant que les projets de coopération décentralisée, et pas l'action extérieure des collectivités dans son ensemble, montre bien que la région latino-américaine concentrait très peu de projets en 2017. Nous avons donc interrogé les conseillers, quant à l'attractivité de l'Amérique latine.

On pourrait tout d'abord penser que la région Occitanie, de par sa frontière avec l'Espagne, aurait une sensibilité particulière pour ce continent. Il n'existait pas vraiment de projets avec l'Amérique latine avant la nomination de J.-M. Laforêt, au poste de conseiller diplomatique au sein de cette région malgré pour reprendre ses mots, "l'illusion de la forte appétence de cette région pour l'Amérique latine". Le conseiller explique qu'il n'y a pas d'intérêt très grand pour le continent. Il existe très peu de projets de coopération (la région en a un seul avec le Brésil mais qui touche à sa fin et la métropole de Toulouse 1 avec l'Argentine autour de l'aéropostale). Il y existe une grande marge de progression d'après le conseiller. Ce dernier, ayant fait presque toute sa carrière en poste en Amérique latine, souhaiterait que la région se tourne plus vers ce continent et qu'elle utilise les possibilités en termes de mobilité étudiante et relations économiques. La conjoncture est cependant compliquée dans la mesure où l'Amérique latine traverse une phase compliquée tant politiquement qu'économiquement et que ce n'est plus une région « facile à vendre » comme ça a pu l'être auparavant, lorsque le continent était plus dynamique. Le conseiller souhaiterait ainsi "relancer la semaine de l'Amérique latine et des Caraïbes" (un événement ayant lieu chaque année en France), qui jusque là n'avait qu'un écho très limité dans la région. Il voudrait ainsi mettre en place 4 à 5 événements dans le cadre de ce projet.

Une autre région qui tente de mener aujourd'hui un projet avec un pays latino-américain est la Normandie. Le conseiller régional de cette dernière, Hervé Morin, a en effet pour projet de mettre en place un "Davos de la paix" pour reprendre l'expression de son conseiller diplomatique en région Bruno Bisson. La Normandie, de par son histoire, notamment avec les débarquements de la Seconde Guerre Mondiale, a vocation à créer un espace d'échange autour de la paix. Hervé Morin s'est donc rendu du 28 octobre au 1er novembre 2018 à Bogota, non seulement pour y développer un partenariat économique et de pérenniser des échanges commerciaux mais aussi pour rencontrer des intervenants potentiels pour son forum, ayant intervenu dans la signature de la paix après des années de guerre civile entre FARC et Etat colombien. Bien que l'idée de ce forum semble un peu utopiste d'après B. Bisson, cela montre que l'Amérique latine a une attractivité plutôt dans le domaine des idées.

Les partenariats sont davantage mis en place, à l'image de la carte ci-dessus, avec les principaux partenaires économiques de la France (Chine, Etats-Unis, Allemagne ou encore Afrique subsaharienne francophone), de même que la coopération transfrontalière, une des prérogatives principales de certaine région. En effet, il semble logique pour des régions comme la région Sud (ex-PACA), ou encore Grand Est de mener des projets de coopération avec les pays dont elles partagent des frontières plutôt qu'avec un continent très éloigné géographiquement.

Conclusion

Ainsi, nous avons vu que les conseillers diplomatiques en région étaient un outil pertinent dans la recherche d'une autonomie et d'une rationalisation dans la relation collectivités territoriales Etat. Il s'agit d'un lien encadré juridiquement, posant des limites à l'action extérieure des collectivités, ce domaine s'agissant d'une prérogative de l'Etat régalien. Les régions se posent alors en collaboratrices, rendant la politique étrangère plus performante, et en ce sens, les conseillers diplomatiques facilitent cette démarche, en apportant une expertise et des connaissances plus précises. Enfin, les conseillers diplomatiques ne semblent pas être un élément déterminant dans la relation France-Amérique latine. Comme ils ne disposent pas d'initiative propre, ils ne peuvent qu'accompagner les projets déjà pensés par des acteurs au sein de leur région. Il semblerait cependant qu'une certaine appétence pour la région puisse naître de par la carrière passée des conseillers, à l'image du conseiller de la région Occitanie.

Ce sujet, a posé quelques difficultés. En effet, la création très récente de ce poste rend difficile toute tentative de prise de recul. Notre travail, ne se basant que sur les entretiens réalisés avec les conseillers, ne peut se prévaloir d'être objectif. Bien au contraire, il s'appuie essentiellement sur les avis et ressentis de ces derniers quant à leur poste. L'absence totale de littérature à propos de cette nouvelle fonction s'est aussi avérée handicapante. Nous avons dû tenter d'analyser ce sujet par nous même, sans appui particulier, ce qui limite sans doute notre réflexion. Notre apport à ce domaine semble ainsi assez faible, bien que regroupant ici les fonctions et les missions réalisées par ces conseillers, information qui nous a été difficile de trouver sans les entretiens. Ces derniers se sont donc avérés capitaux pour la réalisation de notre travail.

Nous pouvons néanmoins aujourd'hui affirmer, que les conseillers diplomatiques en région sont aujourd'hui un outil pertinent, puisqu'apportant plus de précision à l'action extérieure des collectivités territoriales, ils permettent de rationaliser celle-ci. Il sera intéressant désormais d'observer l'évolution de ce poste dans les années à venir, où dans une perspective d'une intégration européenne croissante, peut être assistera-t-on à l'émergence de "régions de taille européennes" (expression d'Elisabeth Barsacq) qui auront un poids conséquent sur la scène internationale, rendant ainsi indispensable les conseillers diplomatiques en région.

BIBLIOGRAPHIE

FABIUS, Laurent & CAZENEUVE Bernard, Coopération entre le ministère des affaires étrangères et du développement international et le ministère de l'intérieur [document électronique]. Paris, Ministère des Affaires étrangères et du Développement International, 2015, https://www.diplomatie.gouv.fr/IMG/pdf/cooperation_maedi-minint_cle81421d.pdf

MARE Cyril, *La coopération décentralisée*, éditions Studyrama, 2012.

PAQUIN, Stéphane, « Les actions extérieures des entités subétatiques : quelle signification pour la politique comparée et les relations internationales ? », *Revue internationale de politique comparée*, vol. vol. 12, no. 2, 2005, pp. 129-142.

PAQUIN, Stéphane, “Paradiplomatie et relations internationales, Théorie des stratégies internationales des régions face à la mondialisation”, *Régionalisme et Fédéralisme*.

PREVOST Benoît, *L'Etat régalien et les pratiques diplomatiques décentralisées : l'action extérieure des collectivités territoriales françaises*, (Mémoire de Master en science politique mention relations internationales, Sciences Po).

SITOGRAPHIE

LA PREFECTURE ET SERVICES DE L'ETAT EN REGION NORMANDIE, Arrivée de M. Bruno Bisson, conseiller diplomatique [en ligne] <http://www.prefectures-regions.gouv.fr/normandie/Actualites/Arrivee-de-M.-Bruno-Bisson-conseiller-diplomatique>

LA PREFECTURE ET SERVICES DE L'ETAT EN REGION OCCITANIE, Frédéric BASAGUREN, nouveau conseiller diplomatique régional [en ligne], <http://www.prefectures-regions.gouv.fr/occitanie/Actualites/Frederic-BASAGUREN-nouveau-conseiller-diplomatique-regionale>

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES ET DEVELOPPEMENT INTERNATIONAL, Diplomatie et territoires pour une action extérieure démultipliée 21 propositions pour un nouveau partenariat MAEDI/Collectivités Territoriales [en ligne], https://www.diplomatie.gouv.fr/IMG/pdf/diplomatie_et_territoires_-_annexes_14-12-16_cle0c3ed1.pdf

GALLET Bernard, “Les enjeux de la coopération décentralisée”, *Revue internationale et stratégique*, no 57, 2005, pp. 61-70.
<https://www.cairn.info/revue-internationale-et-strategique-2005-1-page-61.htm>

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES ET DEVELOPPEMENT INTERNATIONAL, MAEDI Une diplomatie Globale pour le XXIe siècle [en ligne], https://www.diplomatie.gouv.fr/IMG/pdf/15-08-25_maedi_21_-_projet_de_produit_final_v4_cle4944dd.pdf

COMMISSION NATIONALE DE LA COOPERATION DECENTRALISEE, France Diplomatie [en ligne], <https://pastel.diplomatie.gouv.fr/cncdext/dyn/public/atlas/rechercheAtlasMonde.html>

FRANCE DIPLOMATIE, Présentation de la commission nationale de la coopération décentralisée (CNCD) [en ligne], <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/action-exterieure-des-collectivites-territoriales/presentation-et-activites-de-la-cncd-et-de-la-daect/article/presentation-de-la-commission-nationale-de-la-cooperation-decentralisee-cncd>

LEGIFRANCE, LOI n° 2014-773 du 7 juillet 2014 d'orientation et de programmation relative à la politique de développement et de solidarité internationale (1) [en ligne], <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000029210384&dateTexte=20181107>

CONSEIL DES MINISTRES, Les mesures exceptionnelles pour lutter contre la menace terroriste [en ligne], <https://www.gouvernement.fr/conseil-des-ministres/2015-01-21/les-mesures-exceptionnelles-pour-lutter-contre-la-menace-ter>

ANNEXE : ENTRETIENS AVEC LES CONSEILLERS DIPLOMATIQUES EN RÉGIONS.

ECHANGE AVEC BRUNO BISSON, CONSEILLER DIPLOMATIQUE DE LA RÉGION DE NORMANDIE.

- Comment décririez-vous simplement votre rôle, votre fonction en tant que conseiller/ère diplomatique en région ?

Il s'agit d'un dispositif nouveau (il a 2 ans et demi), les conseillers ayant pris leur poste entre mai et octobre 2016. L'objectif était de mettre dans chacune des nouvelles régions métropolitaines (exception : La Réunion = existe depuis une vingtaine d'années de par la position stratégique & depuis 2018 en Guyane). Il y a actuellement des conseillers diplomatiques dans toutes les régions sauf 2 : l'Île de France (il y avait quelqu'un mais en réalité pas utile car tous les ministères sont déjà là), et la Corse.

L'idée est de rapprocher la diplomatie des territoires des bureaux du ministère à Paris (et Nantes) car quand on représente la France à l'étranger on représente aussi chacune des régions. Ainsi c'est mieux de pouvoir faciliter cette représentation en ayant des diplomates pouvant faire la liaison entre acteurs du territoire, réseau diplomatique, consulaire et le ministère. Emploi l'expression suivante : « nous sommes des facilitateurs »

- Vos missions sont-elles plutôt d'ordre économiques et commerciales (aide à l'implantation d'entreprises à l'étranger par exemple), de coopération (projet de développement) ou encore de création de partenariats culturels et/ou scientifiques (promotion de la culture, des sports) ?

Par quels moyens ? Le ministère de l'Europe et des affaires étrangères a demandé l'autorisation de mettre auprès de chaque préfet de région un diplomate. Ils sont clairement là pour apporter leur concours à tous les acteurs (pas seulement au préfet et aux services de l'Etat) : « notre rôle à l'étranger outre la représentation de notre pays est de soutenir nos entreprises pour qu'elles puissent se développer à l'international ». Ils contribuent aux actions de développement international et à promouvoir l'attractivité

du territoire. Dans l'absolu tous les domaines mais priorité sur l'économie (diplomatie économique terme qui existait déjà au 19^{ème} mais revenu à la mode), l'enseignement supérieur/éducation/recherche (soutenir les coopérations, aider à en créer), mobilité des jeunes, promotion du tourisme (devenu une des priorités). Apportent des éclairages aux préfets de région mais uniquement à la demande (il n'y a pas d'initiative personnelle du conseiller)

Il n'existe pas de contrat avec chacun des acteurs au sein de la région. Ce sont les conseillers qui établissent des relations, se font connaître et après les interlocuteurs trouvent que ça peut avoir un intérêt ou pas. Cela prend du temps de faire connaître l'action des diplomates sur le territoire.

- Pouvez-vous nous parler de quelques-uns un des projets que vous avez mené ou que vous menez actuellement au poste de conseiller diplomatique en région

Traduction en pratique : difficile de préciser il faut savoir que s'il ya un conseiller diplomatique dans chaque région, les enjeux/défis ne sont pas les mêmes en fonction des régions. Le dispositif est donc différent d'une région à une autre : noms semblables mais actions différentes. Régions frontalières : sujets avec les pays frontaliers au quotidien, certain nombre d'autres régions pas de frontière terrestre avec d'autres pays = pas la même dynamique

Au départ : passage d'information, d'éclairage sur tel ou tel pays avant un voyage du conseiller régional

Exemple = Hervé Morin (président région Normandie) : actuellement Colombie (le conseiller a participé avec la direction internationale du Conseil Régional pour préparer le déplacement)

(Pas important pour le research paper : Il y a une volonté d'établir/conforter les relations qui existent avec le sud de l'Angleterre, initiative lancée il y a un pour rapprocher les 2 rives de la manche : les collectivités territoriales de part et d'autre, entreprises, universités se parlent pour créer/conforter des coopérations)

Le conseiller est associé à cet exercice, apporte des éclairages sur la manière de parler avec des étrangers dans un contexte de relations internationales, partage d'expérience

(Relations avec les îles anglo-normandes : relations avec le bureau qui représente les îles et sert d'intermédiaire = BREXIT, Normandie, proche du RU s'y intéresse de près = initiative qu'il a lancé pour faire de la sensibilisation (ne se mesure pas, pas de règles, thermomètre), partager des infos, faire passer des regards officiels, des éclairages du ministère pour aider les acteurs à mieux réagir face à des articles de presse par exemple)

Le lien avec les entreprises pour les aider à s'implanter à l'étranger est très ponctuel, terre à terre. En effet, les entreprises ont l'habitude d'avoir leurs interlocuteurs à la Chambre de Commerce et d'Industrie et sont donc moins naturellement portées à se tourner vers un diplomate

- Quel est le regard que vous portez sur votre poste ? Pensez-vous que l'échelle régionale soit pertinente ?

« Je suis convaincu de l'utilité du poste par contre je pense qu'il faudra du temps pour avoir une bonne efficacité. Il faut vraiment que l'on arrive à être connu dans le paysage, que l'on pense à nous associer, à poser des questions. Il faut habituer les acteurs à ce que je sois dans le paysage pour que le cas échéant nous puissions apporter des compléments d'informations, nous ne faisons pas de la politique, moi je leur dit « attention la situation politique dans le pays a évolué, certains acteurs ont changé », j'essaie de permettre d'affiner la prise de conscience »

« Les conseillers sont aussi utiles pour expliquer ce qu'est un diplomate, à quoi sert la diplomatie et que finalement aujourd'hui contrairement aux idées reçues les diplomates ne passent pas leur temps dans les cocktails et qu'on s'intéresse à du concret, notamment le soutien de nos entreprises, à l'action pour promouvoir la France, ses idées, sa culture ».

« Pour moi l'échelle régionale est une bonne échelle » = il travaille avec tous les acteurs au sein de la région et pas seulement avec le service de l'administration de la région.

- Avant votre nomination, existait-il des personnes exerçant des fonctions équivalentes au sein de votre région ? Si oui, que pensez-vous apporter à la politique extérieure de votre région ?

Auparavant il y avait un conseiller économique pour les régions auprès des conseillers régionaux dans un tiers des régions. Il avait son bureau à Paris et se déplaçait dans les régions pour répondre aux besoins. C'était donc une ébauche, une première idée mais pas poussée jusqu'au bout.

Ce nouveau dispositif fait partie des centaines de réforme de Fabius pour donner une nouvelle dynamique au ministère pour rapprocher la diplomatie des territoires (= terme à creuser).

Ils apportent un petit soutien à l'action extérieure des collectivités territoriales bien qu'il existe déjà un bureau pour ça au ministère (DAECT : cf entretien avec Christophe Katsahian)

- Chaque région a-t-elle une focale géographique sur une région précise du monde ? Si oui, cela résulte-t-il de vos appétences personnelles ou d'une ligne plus institutionnelle ?

La région (ici Normandie) a établi sa stratégie à l'internationale (on trouve ça sur le site de la région) en fin 2016. La stratégie dit : « voilà ce qu'on veut faire », c'est une vraie feuille de route/cadre, moi (Bruno Bisson) je n'ai rien à voir là-dedans. La région fait voter par le Conseil Régional cette stratégie. « Si après la région a besoin de soutien elle m'interroge sinon elle se débrouille ».

Exemple : Normandie pour la paix : idée d'Hervé Morin, faire à terme faire un « Davos de la paix » région qui a connu la guerre, qui a été libérée, région symbolique qui doit pouvoir permettre à des opposants pour aller vers la paix, c'est un peu utopique et c'est un beau dessein. = Voir le site du projet

- Avez-vous mené ou menez-vous des projets en Amérique latine ?

Si oui, quel est l'intérêt de créer un partenariat entre votre région et le continent latino-américain ?

On est en plein dans l'actualité puisqu'Hervé Morin en Colombie jusqu'à ce soir (30 octobre) pour une durée de 2-3 jours. L'idée est de développer les relations, liées à la Normandie pour la paix. Dans ce cas on part du conflit avec les FARC, du cessez-le-feu, pour associer les acteurs à l'événement.

Ici il s'agit de quelque chose de très politique, du domaine des idées mais l'objectif premier n'est pas économique.

ECHANGE AVEC BARSACQ ELISABETH, CONSEILLÈRE DIPLOMATIQUE DE LA RÉGION AUVERGNE RHÔNE ALPES :

- Pouvez-vous nous parler de quelques-uns un des projets que vous avez mené/accompagné ou que vous menez actuellement au poste de conseiller diplomatique en région (notamment en Amérique latine) ?

Mon poste est basé à Lyon et couvre une grande région, Auvergne Rhône Alpes, qui est voisine de la Suisse et de l'Italie. Une partie du travail est d'ordre administratif (préparation des entretiens et rencontres du Préfet de région avec des ambassadeurs ou consuls généraux), une partie touche à ce que l'on peut appeler « l'huile dans les rouages » . il s'agit par exemple de faciliter l'obtention d'un visa pour une personne venant dans la région ; dans les projets, il y a quelques coopérations avec la Suisse ou l'Italie que l'on peut effectivement considérer en mode projet. Par ailleurs, le CDPR apporte son expertise sur les

questions internationales à plusieurs acteurs locaux : collectivités territoriales, ONG diverses. Enfin, beaucoup de travail de représentation, de protocole, plus que je ne l'imaginai : Lyon est une ville attractive et de nombreux événements internationaux sont organisés ici.

Je n'ai pas repéré pour le moment de projets spécifiques avec l'Amérique latine mais j'ai pris mon poste il y a deux mois seulement, j'ai encore beaucoup à apprendre.

- Quel regard portez-vous sur votre poste ? Pensez-vous que la création de votre poste et que l'échelle régionale soient pertinentes ?

L'échelle régionale est pertinente dans la mesure où la création des grandes régions visait précisément à disposer de « régions de taille européenne ». Le développement de l'activité internationale de cette région, qui a toujours été tournée sur l'étranger, a toujours été un lieu de passage me paraît entièrement justifier le poste. Je dirais même qu'une personne, c'est peu au regard des tâches très nombreuses qui m'incombent. La création des postes de CDPR correspond aussi à une réalité qui est que les administrations françaises en savent pas toujours ce que fait le ministère des affaires étrangères et comment il peut leur être utile.

- Que pensez-vous que les conseillers diplomatiques en région apportent à la politique étrangère française ?

Nous descendons à un échelon plus proche de la réalité de notre pays, qui ne se borne pas à Paris, mais qui est capable de se projeter à l'étranger à partir des régions. La création des CDPR permet d'aider à la mise en valeur des régions et des différents territoires, de les aider à bouger vers le monde extérieur.

ECHANGE AVEC J.-M. LAFORET, CONSEILLER DIPLOMATIQUE DE LA REGION OCCITANIE

- Pouvez-vous nous parler de quelques-uns des projets que vous avez mené/accompagné ou que vous menez actuellement au poste de conseiller diplomatique en région (notamment en Amérique latine) ?

Il n'existait pas vraiment de projets avec l'Amérique latine avant sa nomination. Il y a l'illusion de la forte appétence de cette région pour l'AL (sans doute à cause de la frontière avec l'Espagne et des nombreux étudiants latino-américains à l'Université de Toulouse) mais finalement il n'y a pas d'intérêt très grand pour le continent. Il existait très peu de projets de coopération (la région en a un seul avec le Brésil mais qui touche à sa fin et la métropole de Toulouse 1 avec l'Argentine autour de l'aéroport). Il y a aussi un grand festival de cinéma latino-américain. Il y a une grande marge de progression d'après le conseiller. Ce dernier, ayant fait presque toute sa carrière en poste en AL, souhaiterait que la région se tourne plus vers l'AL et qu'elle utilise les possibilités en termes de mobilité étudiante et relations économiques. La conjoncture est cependant compliquée dans la mesure où le continent traverse une phase compliquée tant politiquement qu'économiquement et que ce n'est plus une région « facile à vendre » comme ça a pu l'être auparavant, lorsque le continent était plus dynamique.

Ainsi, il a pour projet de relancer la semaine de l'Amérique latine et de Caraïbes dans la région Occitanie car jusqu'à présent elle n'avait qu'un écho très limité (1 seul événement sur 106 en région Occitanie = il voudrait passer à 4/5)

Il est évident que la région préfère se tourner vers ses partenaires économiques. Il y a donc des relations très fortes avec l'Allemagne (grâce à Airbus) mais aussi avec l'Asie le Japon, la Chine et l'Inde en tête.

Actualité : mois de décembre, la région est co-organisatrice des assises des coopération décentralisées franco-chinoise puis franco-vietnamienne au printemps.

Partenariat avec le journal La dépêche pour une quinzaine franco-allemande en Occitanie = événement important

- Quel regard portez-vous sur votre poste ? Pensez-vous que la création de votre poste et que l'échelle régionale soient pertinentes ?

Il me semble non seulement à partir de mon expérience et celle de mes collègues que c'est tout d'abord un poste utile pour le préfet de région et les préfets de département. En effet, l'actualité internationale n'est pas une priorité et ils n'en ont pas une connaissance précise donc cela permet d'avoir une expertise directe et lien avec le ministère

Il s'agit par ailleurs d'un sujet très important dans la région Occitanie car on fait de la coopération transfrontalière avec l'Espagne et Andorre (4 départements frontaliers de l'Espagne et 2 avec Andorre)

Pour les acteurs en dehors de la préfecture de région on se met à leur disposition

Travaille par exemple avec :

- Campus France et l'université pour la mobilité étudiante
- Regroupement régional multi-acteur (occitanie coopération)

La portée est assez large tout acteur à l'international si moi je peux leur utile je suis à leur disposition. C'est un poste dont le périmètre croit tout seul au fil des années

Diplomatie économique : aide au développement des exportations (mettre en place une réforme du dispositif d'aide au soutien à l'exportation avec business France, agence de développement de la région Ad'occ, conseillers du commerce extérieur = événements avec les PME pour mieux exporter)

- Que pensez-vous que les conseillers diplomatiques en région apportent à la politique étrangère française ?

Du point de vue du ministère l'objectif c'était d'être plus près du territoire puisque c'est dans les territoires que se joue l'attractivité de la France (accueil des investissements, exportations, mobilité étudiante)

Le relais dans les régions est donc très utile

C'est dans cette optique que le ministre des affaires étrangères a organisé en août une visite des ambassadeurs dans les régions pour qu'ils soient plus proches de la réalité des terrains qu'ils représentent à l'étranger.

ECHANGE AVEC FRANÇOIS GAUTHIER, ANCIEN CONSEILLER DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

La décentralisation est une réalité forte en France avec de nouvelles compétences dans les Régions et une ambition internationale. La MEAE doit en tenir compte et adapter ses structures pour avoir un échelon territorial : les conseillers diplomatiques. Au-delà de l'institution régionale, cet échelon proche du terrain permet une intermédiation avec l'ensemble des acteurs de l'attractivité internationale du pays (entreprises, universités et centres de recherche, établissements culturels, etc..).

Les autres administrations de l'Etat, présentes au niveau déconcentré, ont également un intérêt à trouver au niveau local un correspondant du Quai d'Orsay car elles peuvent traiter à des degrés divers de questions impliquant l'international : statut des étrangers (Ministère de l'Intérieur) coopération internationale, visites de délégations étrangères, coopération frontalière, etc...

Enfin, le MEAE trouve dans l'institution des conseillers diplomatiques, un instrument utile pour faire connaître l'action du ministère au-delà du cercle des spécialistes, et légitimer ses politiques.

Il existe des limites constitutionnelles, l'action diplomatique est du ressort de l'Etat. Les collectivités locales ont un rôle complémentaire qui s'exerce dans ce cadre limité. L'Etat à travers la Commission nationale de coopération décentralisée (CNCD) organise le dialogue et la complémentarité .